

# DEVIS DESCRIPTIF

INDICE A- JUIN 2018

## Réhabilitation des bureaux de l'ancienne gendarmerie de Vaour (81140) en espace multi-services

Maître d'Ouvrage:           **MAIRIE DE VAOUR**  
  **81140 VAOUR**



**EURL BARBACANE ARCHITECTURE**  
4 Place Jeanne Ramel-Cals  
81170 Cordes sur Ciel  
Tél: 06.19.05.85.31  
courriel :  
[barbacane.architecture@gmail.com](mailto:barbacane.architecture@gmail.com)

Les signataires déclarent avoir pris  
connaissance

- du Cahier des Clauses  
Administratives Particulières  
(CCAP)

et

- du Cahier des Clauses  
Techniques Particulières (CCTP)

sommaire	page
CCAP	2/34
Lot 1 Démolition- Gros-Oeuvre	6
Lot 2 Menuiserie	10
Lot 3 Plaquisterie	14
Lot 4 Plomberie Sanitaire	18
Lot 5 Electricité-VMC	21
Lot 6 Peinture - Sols souple - Faïence - Nettoyage	28
Lot 7 Chauffage PAC Air/Air	32

### **1-OBJET et LIEU DES TRAVAUX**

Les stipulations des présentes clauses s'appliquent à l'ensemble des prestations afférentes à la Réhabilitation des bureaux de l'ancienne gendarmerie de Vaour (81140) appartenant à  
**la Mairie de Vaour (81140)**

Cette propriété est située sur la commune de Vaour.  
Elle est cadastrée sous la section AB, parcelles 96,97,213,242 superficie: 717 m2

### **2-DESCRIPTION DES OUVRAGES**

Les descriptions des ouvrages, prestations, spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Conditions Techniques Particulières (C.C.T.P.) ci-après et dans les documents graphiques qui sont annexés.

### **3-PRESTATIONS**

Les prestations générales seront divisées en 7 lots:

LOT 1	Démolition- Gros-Oeuvre
LOT 2	Menuiserie
LOT 3	Plaquisterie
LOT 4	Plomberie-Sanitaire
LOT 5	Electricité-VMC
LOT 6	Peinture - Sols souple - Faïence - Nettoyage
LOT 7	Chauffage PAC Air/Air

### **4-COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE**

Les entrepreneurs sont informés que le présent projet est soumis à l'application des textes de la loi n° 93-1418 du 31 Décembre 1993, du décret n° 94-1159 du 26 Décembre 1994 ainsi qu'au texte du décret n° 65-48 du 8 Janvier 1965, relatifs à la Sécurité et à la Protection de la Santé des travailleurs du bâtiment et des travaux publics.

Chaque entreprise, y compris sous-traitante, est tenue d'appliquer les principes de prévention définis à l'article L.230-2 de la loi n° 91-1414 du 31 Décembre 1991.  
En cas d'inobservation de ces règles, la loi a prévu de lourdes sanctions .

### **5-DELAIS D'EXECUTION DES OUVRAGES**

Un planning des travaux sera établi et communiqué aux entreprises lors de la signature des marchés.

Le calendrier d'exécution des travaux impose un délai de 4 mois, à partir du jour de délivrance de l'ordre de service de commencer les travaux, signé par le Maître d'Ouvrage.

Le début des travaux interviendra le lundi 24 Septembre 2018.

La fin des travaux sera le 1er Février 2019 au plus tard. Voir Planning du chantier en annexe.

Ce délai pourra être prolongé exclusivement dans le cas de force majeure, tels ceux prévus dans la norme N.F.P. 03-001 ou dans les cas d'intempéries reconnus par la même norme.

Dans ce dernier cas, le délai d'exécution des travaux sera prolongé et la date limite d'achèvement des travaux sera reportée d'un nombre de journées égales à celles pendant lesquelles un des phénomènes naturels, au moins, dépassera une intensité limite selon les dispositions ci-après:

- Lorsque la température sera égale ou inférieure à 0°C,
- Lorsque la vitesse du vent sera égale ou supérieure à 60Km/h,
- Lorsque les précipitations seront égales ou supérieures à 30mm,
- Lorsque la température, l'hygrométrie, la vitesse du vent, ou tout paramètre climatique dont la valeur serait hors des limites de mise en oeuvre imposées par les avis techniques et prescriptions du fabricant.

Les causes d'intempéries ne seront prises en compte que pendant l'exécution des travaux extérieurs.

Dans le cas de modifications apportées par le maître d'ouvrage tant au niveau des plans que des choix de matériaux ou d'appareillage, en cours de chantier, les délais devraient être reconsidérés pour tenir compte des nouvelles données d'exécution et de commande.

Toutefois, le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur se réservent le droit de modifier, d'un commun accord, les délais d'exécution des travaux.

Dans le cas où les travaux, objet du présent marché, ne seraient pas terminés à la date ci-dessus, une pénalité de **1/1000°** du montant du marché sera appliquée par jour calendaire de retard, à l'entreprise, par le maître d'ouvrage. Toutefois, le total des pénalités ne pourra excéder le 1/10<sup>e</sup> (un dixième) du montant du marché.

Si le retard est imputable à la défaillance d'une autre entreprise, c'est à cette dernière que seront appliquées ses propres pénalités, les pénalités des autres entreprises concernées plus les augmentations de prix subies.

En cas de retard important, le maître d'ouvrage sera en droit après un simple avertissement envoyé en lettre recommandée restée sans effet 8 jours après sa date d'envoi, de faire achever la partie des travaux en souffrances aux frais de l'entreprise défaillante par une autre entreprise choisie par le maître d'ouvrage.

## **6-PRIX et REGLEMENT DES COMPTES**

Les devis indiqueront ce qui doit être payé à l'entreprise titulaire de ses lots.

Les prix seront fermes et définitifs.

Les règlements seront étalés et effectués sur présentation de situations intermédiaires.

A la signature du présent marché le maître d'ouvrage versera à l'entreprise qui en fera la demande sur facture, un acompte de commande de 5 %. Cet acompte sera récupéré sur la première facture de travaux.

L'entreprise transmettra ses situations mensuelles au maître d'oeuvre pour le 15 de chaque mois pour bonne fin de contrôle. Le maître d'oeuvre transmettra les situations vérifiées au maître d'ouvrage.

Le paiement ne pourra dépasser un délai de 15 jours à compter de la date de réception par le maître de l'ouvrage.

Les travaux supplémentaires, feront l'objet d'un avenant. Ils seront exécutés suivant ordonnance immédiate du maître d'ouvrage de manière à ne pas interrompre les travaux, et dans les mêmes conditions de prix que celles du devis initial.

## **7-GARANTIE DES OUVRAGES**

Les essais et contrôles d'ouvrages sont limités à ceux assurés directement par l'entreprise selon les règles de l'Art.

Tout contrôle spécifique, jugé nécessaire par le maître de l'ouvrage, sera à la charge du maître de l'ouvrage.

## **8-PANNEAUX INTERNES DE CHANTIER**

Dès l'ouverture du chantier, l'entrepreneur de Gros-Oeuvre fournira un ou plusieurs panneaux internes de chantier.

Ils seront installés, à l'abri, pour toute la durée du chantier, afin de permettre la fixation et l'exposition des plans, notes, détails, comptes-rendus de chantier, Registre-Journal de la Coordination, PGC SPS, PPSPS.

## **9-ASSURANCES - GARANTIES**

L'entreprise devra justifier qu'elle est titulaire :

- 1- d'une police d'assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux,
- 2- d'une police d'assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 2270 du Code Civil.

Les entreprises sont conservataires de leurs ouvrages pendant toute la durée des travaux. En conséquence, elles en assument l'entière responsabilité, notamment en cas de vols, de dégradations de toute nature (inondation, incendie, explosion.....).

Elles ont en charge la notion de garde du chantier jusqu'à la réception des ouvrages par le maître d'ouvrage. (cette notion de responsabilité de garde des ouvrages est transférée au maître d'ouvrage par le procès verbal de réception).

Aucun règlement ne peut avoir lieu sans une attestation de la Compagnie d'assurance intéressée, certifiant que l'entreprise a réglé les primes d'assurances afférentes aux polices mentionnées.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de payer directement les primes à la Compagnie d'assurance et d'en imputer le montant sur les sommes dues à l'entreprise.

L'entreprise s'engage à assurer:

La garantie de parfait achèvement, c'est à dire de procéder aux réparations de tous les désordres signalés dans le délai d'1 an à compter de la réception définitive des travaux, sauf dans le cas d'usure normale.

La garantie biennale, de bon fonctionnement, pendant 2 ans, à compter de la réception définitive des travaux, concernant les éléments d'équipement qui sont dissociables de l'ouvrage, c'est-à-dire des éléments d'équipement dont le démontage et le remplacement peuvent s'effectuer sans détérioration de l'ouvrage.

La garantie décennale concernant la solidité de la structure de l'ouvrage. Ce cas, ne peut-être invoqué que lors de malfaçons présentant un caractère de gravité suffisant et mettant en cause la structure et la destination de l'ouvrage.

Il est conseillé au maître d'ouvrage, construisant pour lui-même, de contracter une police d'assurance DOMMAGES-OUVRAGES pour garantir son bâtiment contre tout désordre éventuel.

### **10-PERIODE DE PREPARATION DU CHANTIER**

Une inspection commune du site sera effectuée avec le Coordonnateur SPS et toutes les entreprises adjudicataires dès la signature du contrat de travaux. Chaque entrepreneur est tenu de fournir, le cas échéant, son P.P.S.P.S. dans un délai de 30 jours maximum après la signature de son contrat de travaux.

L'entreprise de Gros-Oeuvre devra installer sur le site:

Une cabane de chantier (bureau) avec un téléphone raccordé en ligne directe,

Un bloc sanitaire + vestiaires,

Un réfectoire, le cas échéant, y compris les raccordements électriques, eau potable, évacuations EU/EV, si nécessaire.

Ces installations collectives et leur entretien, à la charge de l'entreprise de Gros-Oeuvre, feront l'objet, sur justificatifs, d'une imputation sur le compte prorata.

Chaque entreprise confirmera ses besoins propres en surface pour l'établissement du plan définitif d'installation de chantier.

### **11-FONCTIONNEMENT DU CHANTIER**

Un rendez-vous de chantier sera fixé au moins une fois par semaine. Chaque entrepreneur sera tenu d'y assister lorsqu'il aura été dûment convoqué, soit par appel téléphonique, soit par télécopie soit sur le compte-rendu de chantier précédent le jour du rendez-vous. Il pourra se faire représenter par un collaborateur ayant droit de décision.

Dans le cas d'absence non justifiée et préjudiciable à la bonne tenue de la réunion et du chantier, l'entrepreneur subira une pénalité de 100 (cent) Euros.

Chaque entreprise supporte les frais de l'exécution des trous, scellements, raccords qui seront nécessaires à la réalisation des prestations faisant l'objet du ou des lots qui lui seront attribués, sauf dispositions contraires stipulées dans un lot.

Chaque entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tout déchet pendant et après l'exécution des travaux dont elle est chargée.

Chaque entreprise a la charge de l'évacuation de ses propres déblais jusqu'aux lieux de décharges publiques sauf gestion collective sur chantier.

Chaque entreprise a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'elle aura salies ou détériorées.

L'entreprise de Gros-Oeuvre aura en charge le nettoyage de finition, avant réception, si cela est nécessaire.

En cas de manquement dans la qualité du nettoyage, le maître d'oeuvre se réserve la possibilité de faire intervenir une entreprise de nettoyage et les frais engagés seront imputés, sur justificatifs, sur le compte prorata, charge de toutes les entreprises.

Le maître de l'ouvrage fournira les besoins en eau et en électricité strictement nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Le stockage des matériaux se fera exclusivement sur la propriété du maître de l'ouvrage et **NON** sur la voie publique, sauf autorisation expresse des autorités compétentes.

**12- TRAVAIL SUR CHANTIER:**

Par l'acceptation du présent cahier, l'Entrepreneur atteste sur l'honneur, être à jour de règlement et de cotisation auprès du Trésor Public et des divers Organismes sociaux, comme l'y oblige la législation en vigueur. L'Entrepreneur doit satisfaire à toutes les obligations légales, en vigueur au jour de la conclusion du Marché de travaux, concernant le Travail et la Main d'Oeuvre.

La présence sur le site d'un travailleur clandestin dont l'employeur titulaire d'un marché de travaux serait incapable de fournir la preuve des déclarations légalement obligatoires aux organismes compétents, entrainera de plein droit et sans autre forme la résiliation immédiate de son Marché de travaux.

Cordes sur Ciel, le

Le Maître de l'ouvrage

L'entrepreneur

# LOT 1 DEMOLITION- GROS-OEUVRE

**AVERTISSEMENT :** Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre purement indicatif à l'entrepreneur afin qu'il puisse évaluer la cohérence de son propre métré et chiffrage. L'entrepreneur se doit de réaliser son propre métré lors de la réalisation de son devis. Il se doit d'avertir le maître d'oeuvre en cas d'incohérence relevée. En aucun cas il ne pourrait réclamer de plus-value en cours de chantier concernant un oubli de métré ou de quantité lors de la réalisation de son devis.

## **1.1 Généralités:**

### **1.1.1. Nature des travaux:**

Le présent chapitre donne tous les renseignements sur la nature des travaux à effectuer, leur quantité, leurs dimensions, leur emplacement . Cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans aucune exception ni réserve, tous les ouvrages nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de l'ensemble des ouvrages correspondant à son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou omissions, sur les plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur, étant considéré comme maître des techniques propres à son corps d'état, devra aviser le maître d'oeuvre au moment de l'étude estimative et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la construction.

Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer les solutions de remplacement.

### **1.1.2. Références aux textes:**

Les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux prescriptions des règles de l'Art, normes en vigueur au moment de la remise des offres, et des Documents techniques unifiés que l'entrepreneur doit absolument connaître.

### **1.1.3. Reconnaissance des lieux**

L'entrepreneur du présent lot prendra le chantier dans l'état où il se trouve. Il aura à effectuer, sur place, toutes vérifications nécessaires pour l'appréciation des difficultés de chantier dues aux accès et à la configuration du terrain.

## 1.2 PRESCRIPTIONS

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### 1.2.1. Prescriptions propres à ce lot:

Je soussigné :

#### 1.2.1. Prescription générale du chantier:

En complément des prescriptions du Cahier des Clauses Techniques relatives à l'implantation des bâtiments , il est précisé que l'entrepreneur de maçonnerie devra exécuter à ses frais les tracés d'implantation des bâtiments .

représentant l'entreprise :

Ce dernier sera responsable des implantations géométriques et altimétriques .

L'entrepreneur devra conduire ces travaux de telle sorte que les communications et les écoulements d'eau soient convenablement assurés en tout temps , les ouvrages provisoires nécessaires à cet effet seront à sa charge .

certifie avoir «Lu et approuvé» les prescriptions et généralités ci-contre concernant mon lot

En cas d'urgence, le Maître d'Oeuvre pourra, sans mise en demeure préalable et aux frais de l'entrepreneur prendre les mesures découlant de la non observation de cette clause .

#### Vérifications techniques

L'entrepreneur devra effectuer les vérifications techniques prévues par l'article R.111.40 du décret du 07 Décembre 1978 et en soumettre les modalités à l'accord du Maître d'Oeuvre .  
Ces vérifications sont à la charge du présent lot .

fait à :

#### Considérations générales:

le :

Le présent cadre bordereau quantitatif est fourni à titre indicatif pour permettre une meilleure comparaison des offres, pour contrôler l'avancement des travaux de l'entreprise et pour l'établissement des situations mensuelles, il ne sera considéré comme contractuel que pour le règlement de travaux en plus ou en moins du forfait de base.

Le bordereau quantitatif est à compléter avec les quantités calculées par l'entreprise.

Signature :

S'il ne formule aucune observation, il sera considéré, sans aucune forme d'appel, que l'entrepreneur aura jugé la décomposition exacte et suffisante pour l'exécution complète et entière des ouvrages en conformité avec le CCTP, l'ensemble des plans du projet, et que son offre, formalisée par son acte d'engagement, ne pourra être modifiée.

Si l'entrepreneur considère qu'il manque des postes, il devra apporter les corrections qui s'imposent à la fin du présent bordereau après le TOTAL TTC du lot.

Le nouveau TOTAL TTC issu des corrections qu'il aura fait apparaître à la fin du bordereau devra correspondre au montant de son offre formalisée par l'acte d'engagement.

Postérieurement à la remise de l'offre, il ne sera procédé à aucune modification.

<b>1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>1.2.2. Mise en sécurité du chantier et signalétique de chantier</b>					
Mise en oeuvre de la sécurité du chantier : signalétique, barrières nécessaires pour clôture du chantier interdisant l'accès au public et mise en sécurité du chantier.	F	forfait			
<b>1.2.3. Démolitions et ouvertures</b>					
<b>1.2.3.1. Démolitions :</b>					
Démolition des murs en béton armé des anciennes cellules et de l'ancien coffre pour armes (voir plan) y compris évacuation des gravats	F	forfait			
Démolition des cloisons repérées sur le plan de démolition y compris évacuation des gravats. Les faux plafonds sont à conserver. Les bloc-portes seront déposés minutieusement afin de pouvoir être réutilisés.	F	forfait			
Démolition de la jardinière en béton située devant le bâtiment y compris évacuation des gravats	F	forfait			
<b>1.2.3.2. Ouvertures :</b>					
Agrandissement de la fenêtre pour futur bureau ADMR : Dimension actuelle : 60x60cm Dimension à réaliser : 100x145cm y compris enduit de dressage en tableau et fourniture et mise en oeuvre d'un appui en béton La fenêtre actuelle sera à déposer minutieusement afin de pouvoir être réutilisée.	F	forfait			
Agrandissement de la fenêtre pour future salle d'attente : Dimension actuelle : 60x60cm Dimension à réaliser : 100x145cm y compris enduit de dressage en tableau et fourniture et mise en oeuvre d'un appui en béton	F	forfait			
Agrandissement de la baie vitrée pour future salle polyvalente. Le linteau est conservé, seule l'allège est supprimer : Dimension actuelle : 118x148cm Dimension à réaliser : 204x148cm y compris enduit de dressage en tableau et fourniture et mise en oeuvre d'un seuil en béton	F	forfait			
Agrandissement de la baie vitrée pour future salon de thé familles rurales. Le linteau est conservé, seule l'allège est supprimer : Dimension actuelle : 118x148cm Dimension à réaliser : 118x234cm y compris enduit de dressage en tableau et fourniture et mise en oeuvre d'un seuil en béton	F	forfait			
Création d'une ouverture pour entrée dans future salle d'attente du cabinet médical. Dimensions : 150x234cm y compris enduit de dressage en tableau et fourniture et mise en oeuvre d'un seuil en béton	F	forfait			
<b>1.2.4. Reprises au sol</b>					



<b>1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un réagréage autonivellant sur le carrelage existant pour pose d'un sol souple y compris : mise en oeuvre primaire d'accrochage au préalable mise en oeuvre d'un réagréage autonivellant fibré aux endroits où suite à la démolition le sol n'est pas au même niveau que celui de l'ensemble existant	m2	111,00			
<b>1.2.5. Terrasse</b>					
Fourniture et mise en oeuvre complète d'une terrasse en béton désactivé avec sable roux de Lexos y compris terrassement, préparation du supports avec sable et graviers, film, ferrailage et protections.	m2	51,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'un rail de guidage pour personnes malvoyantes dans terrasse en béton	ml	13,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'une bordure béton ton pierre pour terrasse en béton désactivé	ml	16,50			
Réaliser un chanfrein propre du seuil béton existant de la porte d'entrée afin d'avoir un ressaut de maximum 2 cm (ressaut actuel : 3cm)	F	Forfait			
<b>1.2.6. Enduit</b>					
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un enduit taloché dans le même esprit que celui existant pour reprise du mur après création de l'ouverture pour accès à la salle d'attente y compris tableaux de l'ouverture	m2	9,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un enduit taloché dans le même esprit que celui existant pour reprise du soubassement du mur après agrandissement des 2 ouvertures de la façade Est et enlèvement de la jardinière . Seule la zone du soubassement délimitée par le joint existant sera à refaire intégralement. L'enduit devra être fin (environ 5mm) afin de limiter la surépaisseur par rapport à celui existant y compris tableaux des 2 ouvertures	m2	16,00			
OPTION :					
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un enduit taloché dans le même esprit que celui existant pour reprise du mur après agrandissement des 2 ouvertures de la façade Ouest (ADMR et Salle d'attente). Seule la zone délimitée par le joint existant sera à refaire intégralement. L'enduit devra être fin (environ 5mm) afin de limiter la surépaisseur par rapport à celui existant y compris tableaux des ouvertures y compris fourniture et mise en oeuvre de l'échafaudage nécessaire	m2	24,00			
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

# LOT 2 MENUISERIES

**AVERTISSEMENT** : Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre purement indicatif à l'entrepreneur afin qu'il puisse évaluer la cohérence de son propre métré et chiffrage. L'entrepreneur se doit de réaliser son propre métré lors de la réalisation de son devis. Il se doit d'avertir le maître d'oeuvre en cas d'incohérence relevée. En aucun cas il ne pourrait réclamer de plus-value en cours de chantier concernant un oubli de métré ou de quantité lors de la réalisation de son devis.

## **2.1. GENERALITES:**

### **2.1.1. Nature des travaux:**

Le présent chapitre donne tous les renseignements sur la nature des travaux à effectuer, leur quantité, leurs dimensions, leur emplacement . Cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans aucune exception ni réserve, tous les ouvrages nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de l'ensemble des ouvrages correspondant à son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou omissions, sur les plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur, étant considéré comme maitre des techniques propres à son corps d'état, devra aviser le maitre d'oeuvre au moment de l'étude estimative et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la construction.

Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer les solutions de remplacement.

### **2.1.2. Références aux textes:**

Les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux prescriptions des règles de l'Art, normes en vigueur au moment de la remise des offres, et des Documents techniques unifiés que l'entrepreneur doit absolument connaître.

### **2.1.3. Reconnaissance des lieux:**

L'entrepreneur du présent lot prendra le chantier dans l'état où il se trouve. Il aura à effectuer, sur place, toutes vérifications nécessaires pour l'appréciation des difficultés de chantier dues aux accès et à la configuration du terrain.

## 2.2 PRESCRIPTIONS

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### 2.2.1. Prescriptions propres à ce lot:

Font partie des prestations à la charge de l'entrepreneur du présent lot:

- L'approvisionnement, le montage et la pose à toutes hauteurs des matériaux et matériels nécessaires à l'exécution des ouvrages.
- Les scellements, les calfeutrements et toutes sujétions de pose.
- La mise à niveau ainsi que les réglages.
- La vérification de la conformité des implantations avec les plans.
- Tous les bois neufs employés seront obligatoirement imprégnés de solutions fongicides et insecticides.
- L'entrepreneur devra se mettre en rapport avec les entreprises des autres lots ayant un rapport avec ses propres travaux afin de bien coordonner les actions.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra laisser les lieux propres, veiller à l'enlèvement de tous ses gravats y compris l'évacuation à la décharge publique.

#### Vérifications techniques

L'entrepreneur devra effectuer les vérifications techniques prévues par l'article R.111.40 du décret du 07 Décembre 1978 et en soumettre les modalités à l'accord du Maître d'Oeuvre .  
Ces vérifications sont à la charge du présent lot .

#### Considérations générales:

Le présent cadre bordereau quantitatif est fourni à titre indicatif pour permettre une meilleure comparaison des offres, pour contrôler l'avancement des travaux de l'entreprise et pour l'établissement des situations mensuelles, il ne sera considéré comme contractuel que pour le règlement de travaux en plus ou en moins du forfait de base.  
Le bordereau quantitatif est à compléter avec les quantités calculées par l'entreprise.

S'il ne formule aucune observation, il sera considéré, sans aucune forme d'appel, que l'entrepreneur aura jugé la décomposition exacte et suffisante pour l'exécution complète et entière des ouvrages en conformité avec le CCTP, l'ensemble des plans du projet, et que son offre, formalisée par son acte d'engagement, ne pourra être modifiée.

Si l'entrepreneur considère qu'il manque des postes, il devra apporter les corrections qui s'imposent à la fin du présent bordereau après le TOTAL TTC du lot.  
Le nouveau TOTAL TTC issu des corrections qu'il aura fait apparaître à la fin du bordereau devra correspondre au montant de son offre formalisée par l'acte d'engagement.  
Postérieurement à la remise de l'offre, il ne sera procédé à aucune modification.

Je soussigné :

représentant l'entreprise :

certifie avoir «Lu et approuvé» les prescriptions et généralités ci-contre concernant mon lot

fait à :

le :

Signature :

<b>2.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>2.3.1 Menuiseries extérieures</b>					
Fourniture et mise en oeuvre de panneaux OSB pour fermeture provisoire des ouvertures	unité	5,00			
<p>Fourniture et pose d'une porte-fenêtres en pvc similaire aux menuiseries existantes y compris grille d'entrée d'air pour VMC</p> <p>Uw:1,4 maxi double vitrage avec intercalaires noires et vitrage anti-effraction serrure 3 points</p> <p>2 ouvrants dont un avec passage de 90cm minimum Dimensions totale : 150x234cm</p> <p><i>localisation : salle d'attente cabinet médical</i></p>	unité	1,00			
<p>Fourniture et pose d'une fenêtre en pvc similaire aux menuiseries existantes y compris grille d'entrée d'air pour VMC</p> <p>Uw:1,4 maxi double vitrage avec intercalaires noires 1 vantail Dimensions totale : 100x145cm</p> <p><i>localisation : salle d'attente et ADMR</i></p>	unité	2,00			
<p>Fourniture et mise en oeuvre complète d'un volet roulant manuel pvc blanc (similaire aux existants). Dimensions totale : 100x145cm</p> <p><i>localisation : salle d'attente et ADMR</i></p>	unité	2,00			
<p>Fourniture et pose d'une porte-fenêtres en pvc similaire aux menuiseries existantes y compris grille d'entrée d'air pour VMC</p> <p>Uw:1,4 maxi double vitrage avec intercalaires noires 2 ouvrants à largeur identique Dimensions totale : 118x234cm</p> <p><i>localisation : salle polyvalente et salon de thé familles rurales</i></p>	unité	2,00			
<p>Dépose de l'ancien volet roulant. Fourniture et mise en oeuvre complète d'un volet roulant manuel pvc blanc (similaire aux existants). Celui-ci sera à placer dans le coffre existant en remplacement de l'ancien volet roulant Dimensions totale : 118x234cm</p> <p><i>localisation : salle polyvalente et salon de thé familles rurales</i></p>	unité	2,00			
<p>Pose de la menuiserie PVC existante (déposée au lot démolition) dimension 60x60 cm</p> <p><i>localisation : wc cabinet médical</i></p>	unité	1,00			

<b>2.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>2.3.2 Aménagements intérieurs</b>					
Fourniture d'un bloc porte isoplane à âme pleine largeur 73cm poussant droit (pose au lot plaquisterie) y compris quincaillerie avec serrure (modèle similaire à celle existante) <i>localisation : accès réservé au personnel et porte privée médecin</i>	unité	2,00			
Ajustement si besoin des blocs portes récupérés sur place lors de la dépose. La pose sera réalisée par le lot plaquisterie	unité	3,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'une porte à 2 vantaux (largeur 42 cm chacun) y compris quincaillerie avec serrure <i>localisation : accès arrière cuisine</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un rideau métallique à lames pleines avec système de fermeture sécurisé. L'ensemble sera à fixer sous le hourdis. Le coffre sera masqué dans le faux-plafond. Largeur 281 cm. Hauteur depuis la sous-face de l'hourdis : 292 cm. <i>Proposer une variante entre un système électrique et un système manuel</i> <i>localisation : La Poste</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'un châssis fixe vitré avec verre sécurisé dans cloison BA13 largeur 70cm / hauteur 100cm <i>localisation : MSAP</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'un châssis fixe vitré avec verre sécurisé dans cloison BA13 largeur 100cm / hauteur 100cm <i>localisation : MSAP</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'un châssis fixe vitré avec verre sécurisé dans cloison BA13 largeur 220cm / hauteur 100cm <i>localisation : MSAP</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'une porte 2 x 2 vantaux repliable entièrement y compris quincaillerie et serrure largeur totale 292 cm / hauteur 281 cm <i>localisation : cloisonnement salon de thé et espace polyvalent</i>  <i>Note : proposer variante avec porte 4 vantaux en accordéon repliable entièrement d'un côté</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète de plinthes finition prêt à peindre  <i>localisation : bureau médical, wc, salle d'attente + reprises partielles par endroits : voir plan des nouvelles cloisons</i>	ml	47 prévision			
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

# LOT 3 PLAQUISTERIE

**AVERTISSEMENT** : Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre purement indicatif à l'entrepreneur afin qu'il puisse évaluer la cohérence de son propre métré et chiffrage. L'entrepreneur se doit de réaliser son propre métré lors de la réalisation de son devis. Il se doit d'avertir le maître d'oeuvre en cas d'incohérence relevée. En aucun cas il ne pourrait réclamer de plus-value en cours de chantier concernant un oubli de métré ou de quantité lors de la réalisation de son devis.

## **3.1. Généralités:**

### **3.1.1. Nature des travaux:**

Le présent chapitre donne tous les renseignements sur la nature des travaux à effectuer, leur quantité, leurs dimensions, leur emplacement . Cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans aucune exception ni réserve, tous les ouvrages nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de l'ensemble des ouvrages correspondant à son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou omissions, sur les plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur, étant considéré comme maitre des techniques propres à son corps d'état, devra aviser le maitre d'oeuvre au moment de l'étude estimative et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la construction.

Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer les solutions de remplacement.

### **3.1.2. Références aux textes:**

Les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux prescriptions des règles de l'Art, normes en vigueur au moment de la remise des offres, et des Documents techniques unifiés que l'entrepreneur doit absolument connaître.

## 3.2 PRESCRIPTIONS

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### 3.2.1. Prescriptions propres à ce lot:

Les travaux du présent lot sont ceux nécessaires à la réalisation des cloisonnements intérieurs, isolation, enduits plâtre, plafonds, pose des faïences, y compris les travaux annexes nécessaires à la bonne finition des travaux, notamment:

- Les piquages et bouchardages éventuels afin de permettre la mise en oeuvre des matériaux.
- Le tracé des cloisons et ouvrages divers de plâtrerie avec indication des portes en relation avec le menuisier.

- L'approvisionnement et le stockage de ses matériaux.

- Tous les calfeutrements nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, notamment tous raccords au droit des passages des diverses tuyauteries, au droit des murs, planchers cloisons, menuiseries, ainsi que tous les raccords, résultant d'engravures, percement, tranchées, trous exécutés par d'autres corps d'état après réalisation des travaux.

Avant de procéder à l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra procéder à un examen des supports et présenter, s'il y a lieu, ses réserves.

La réalisation des travaux, sans réserves, vaudra l'acceptation de l'état apparent des supports, par l'entrepreneur de plâtrerie, qui demeurera seul responsable si les supports se révélaient impropres ou mal adaptés à la réalisation des travaux de plâtrerie.

En cours et en fin de chantier, l'entrepreneur devra:

- la révision complète de tous les plâtres et la réfection des épaufrures.

- le nettoyage du chantier et l'enlèvement des gravats aux décharges publiques au fur et à mesure de l'avancement des travaux afin de permettre l'intervention des autres corps d'état, en particulier, les sols et les menuiseries seront suffisamment protégés pendant l'exécution et soigneusement nettoyés à la fin des travaux.

L'entrepreneur réalisera son lot en étroite collaboration avec les lots électricité, plomberie et menuiseries. A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra laisser les lieux propres, veiller à l'enlèvement de tous ses gravats y compris l'évacuation à la décharge publique.

### Considérations générales:

Le présent cadre bordereau quantitatif est fourni à titre indicatif pour permettre une meilleure comparaison des offres, pour contrôler l'avancement des travaux de l'entreprise et pour l'établissement des situations mensuelles, il ne sera considéré comme contractuel que pour le règlement de travaux en plus ou en moins du forfait de base.

Le bordereau quantitatif est à compléter avec les quantités calculées par l'entreprise.

S'il ne formule aucune observation, il sera considéré, sans aucune forme d'appel, que l'entrepreneur aura jugé la décomposition exacte et suffisante pour l'exécution complète et entière des ouvrages en conformité avec le CCTP, l'ensemble des plans du projet, et que son offre, formalisée par son acte d'engagement, ne pourra être modifiée.

Si l'entrepreneur considère qu'il manque des postes, il devra apporter les corrections qui s'imposent à la fin du présent bordereau après le TOTAL TTC du lot.

Le nouveau TOTAL TTC issu des corrections qu'il aura fait apparaître à la fin du bordereau devra correspondre au montant de son offre formalisée par l'acte d'engagement.

Postérieurement à la remise de l'offre, il ne sera procédé à aucune modification.

Je soussigné :

représentant l'entreprise :

certifie avoir «Lu et approuvé» les prescriptions et généralités ci-contre concernant mon lot

fait à :

le :

Signature :

<b>3.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>3.3.1 Portes intérieures</b>					
Fourniture et mise en oeuvre complète d'une porte coulissante isoplane coulissante en applique largeur 93cm y compris quincaillerie avec serrure <i>localisation : zone libre service MSAP</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'une porte coulissante isoplane coulissante en applique largeur 93cm y compris quincaillerie avec serrure <i>localisation : accueil La Poste</i>	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'une porte coulissante isoplane coulissante à galandage largeur 93cm y compris quincaillerie avec serrure <i>localisation : wc cabinet médical</i>	unité	1,00			
Mise en oeuvre seule d'un bloc porte (fourniture par le menuisier et/ou porte de récupération lors de la démolition)	unité	5,00			
<b>3.3.2 Interventions sur existant</b>					
Remplissage avec cloison BA13 72 mm+laine de roche d'une ancienne porte (dans mur maçonné ou cloison BA13 selon endroits) y compris joints finition prêt à peindre	m2	7,20			
Création d'une ouverture pour bloc porte dans cloison BA13 existante y compris raccords nécessaires et joints finition prêt à peindre <i>Localisation : accès privé médecin pour cabinet médical</i>	unité	1,00			
Création d'une ouverture pour châssis vitré dans cloison BA13 existante y compris raccords nécessaires et joints finition prêt à peindre <i>Localisation : MSAP</i>	unité	1,00			
Reprise du doublage BA13+isolant pour création d'une porte-fenêtre y compris raccords nécessaires et joints finition prêt à peindre Dimension de l'ouverture : 150x234cm <i>Localisation : Salle d'attente cabinet médical</i>	F	Forfait			
Reprise du doublage BA13+isolant laine de roche pour agrandissement d'une fenêtre + reprise doublage suite à la démolition des anciennes cellules y compris joints finition prêt à peindre <i>Localisation : Salle d'attente cabinet médical et wc cabinet médical</i>	m2	15,00			
Reprise du doublage BA13+isolant pour agrandissement d'une ouverture y compris raccords nécessaires et joints finition prêt à peindre Dimension de la nouvelle ouverture : 100x145cm. Dimension de l'ancienne ouverture : 60x60cm <i>Localisation : bureau ADMR</i>	F	Forfait			



<b>3.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
Reprise du doublage BA13 pour transformation de 2 baies fixe en porte-fenêtres (suppression de l'allège) y compris raccords Dimension de la nouvelle ouverture : 100x145cm. Dimension de l'ancienne ouverture : 60x60cm <i>Localisation : espace polyvalent et salon de thé familles rurales</i>	F	Forfait			
<b>3.3.3 Faux plafonds</b>					
Reprise et mise en oeuvre de faux plafonds BA13 finition y compris raccord nécessaires et joints finition prêt à peindre  <i>localisation : selon plan de repérage «reprise de faux plafond BA13»</i>	m2	33,00			
<b>3.3.4 Cloisons BA13</b>					
Fourniture et mise en oeuvre de cloisons BA13 72mm avec laine de roche y compris raccords nécessaires avec existant et joints finition prêt à peindre  <i>localisation : selon plan de repérage «cloisons BA13»</i>	m2	35,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'une cloison BA13 100mm double peau avec laine de roche y compris raccords nécessaires avec existant et joints finition prêt à peindre  <i>localisation : selon plan de repérage «cloisons BA13»</i>	m2	8,00			
Fourniture et mise en oeuvre d'une cloison acoustique BA13 150 mm double peau et montants croisés avec laine de roche y compris raccords nécessaires avec existant et joints finition prêt à peindre  <i>localisation : selon plan de repérage «cloisons BA13»</i>	m2	6,20			
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

# LOT 4 PLOMBERIE-SANITAIRE

**AVERTISSEMENT** : Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre purement indicatif à l'entrepreneur afin qu'il puisse évaluer la cohérence de son propre métré et chiffrage. L'entrepreneur se doit de réaliser son propre métré lors de la réalisation de son devis. Il se doit d'avertir le maître d'oeuvre en cas d'incohérence relevée. En aucun cas il ne pourrait réclamer de plus-value en cours de chantier concernant un oubli de métré ou de quantité lors de la réalisation de son devis.

## **4.1. Généralités:**

### **4.1.1. Nature des travaux:**

Le présent chapitre donne tous les renseignements sur la nature des travaux à effectuer, leur quantité, leurs dimensions, leur emplacement . Cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans aucune exception ni réserve, tous les ouvrages nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de l'ensemble des ouvrages correspondant à son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou omissions, sur les plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur, étant considéré comme maître des techniques propres à son corps d'état, devra aviser le maître d'oeuvre au moment de l'étude estimative et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la construction.

Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer les solutions de remplacement.

### **4.1.2. Références aux textes:**

Les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux prescriptions des règles de l'Art, normes en vigueur au moment de la remise des offres, et des Documents techniques unifiés que l'entrepreneur doit absolument connaître.

### **4.1.3. Reconnaissance des lieux:**

L'entrepreneur prendra le chantier dans l'état où il se trouve. Il aura à effectuer sur place toutes vérifications nécessaires pour l'appréciation des difficultés de chantier dues aux accès et à la configuration des lieux.

## 4.2 PRESCRIPTIONS

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### 4.2.1. Prescriptions propres à ce lot:

L'entrepreneur devra veiller à ce que :

- Toutes les traversées de cloisons, murs, planchers, etc ... quelle que soit l'épaisseur de la paroi, soient exécutées sous fourreaux ou dépasseront le sol approprié, en plastique rigide. Ces fourreaux devront être parfaitement cintrés et devront dépasser des faces des parois de 1 cm maximum, sauf dans les locaux carrelés ou ils dépasseront le sol fini de 3 cm.
- L'entrepreneur veillera à ce que les fourreaux ne soient pas obstrués par du plâtre ou du ciment et soigneusement obturés à l'élastomère
- Toutes les trémies de passage de canalisations soient calfeutrées par ses soins y compris enduit de finition dans les cloisons et murs. En ce qui concerne les planchers, la prestation est due par le lot Maçonnerie.
- Rebouchage au béton sur toute l'épaisseur du plancher et matériaux résiliant autour des canalisations.

### Essais :

Il est précisé que les frais de toute nature nécessités par les essais sont à la charge de l'entrepreneur et notamment les honoraires dus aux techniciens qui seront chargés par le Maître d'Ouvrage desdits contrôles, étalonnage et réception ( ceci en cas de contestation ).

Toute souillure accidentelle des enduits ou revêtements, du fait de fuites éventuelles ou autre, relevant de son action, sera réparée à ses frais.

Pendant et à la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra laisser les lieux propres, veiller à l'enlèvement de tous ses gravats y compris l'évacuation à la décharge publique.

### Considérations générales:

Le présent cadre bordereau quantitatif est fourni à titre indicatif pour permettre une meilleure comparaison des offres, pour contrôler l'avancement des travaux de l'entreprise et pour l'établissement des situations mensuelles, il ne sera considéré comme contractuel que pour le règlement de travaux en plus ou en moins du forfait de base.

Le bordereau quantitatif est à compléter avec les quantités calculées par l'entreprise.

S'il ne formule aucune observation, il sera considéré, sans aucune forme d'appel, que l'entrepreneur aura jugé la décomposition exacte et suffisante pour l'exécution complète et entière des ouvrages en conformité avec le CCTP, l'ensemble des plans du projet, et que son offre, formalisée par son acte d'engagement, ne pourra être modifiée.

Si l'entrepreneur considère qu'il manque des postes, il devra apporter les corrections qui s'imposent à la fin du présent bordereau après le TOTAL TTC du lot.

Le nouveau TOTAL TTC issu des corrections qu'il aura fait apparaître à la fin du bordereau devra correspondre au montant de son offre formalisée par l'acte d'engagement.

Postérieurement à la remise de l'offre, il ne sera procédé à aucune modification.

Je soussigné :

représentant l'entreprise :

certifie avoir «Lu et approuvé» les prescriptions et généralités ci-contre concernant mon lot

fait à :

le :

Signature :

<b>4.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>4.3.1 Dépose installation existante/préparation chantier</b>					
Dépose et évacuation de l'installation de plomberie selon plan de démolition : futur cabinet médical : dépose des sanitaires des 2 anciennes cellules futur ADMR : dépose du bac à douche, lavabo évier ballon ECS futur wc PMR : dépose de l'urinoir y compris enlèvement des tuyaux/alimentations et condamnation de ceux-ci A noter que l'évier et le ballon ECS seront à reposer <b>NOTE : La nouvelle installation devra tenir compte que la cuisine et le wc existant sont à conserver y compris leurs alimentations .</b>	F	forfait			
Mise en oeuvre d'un robinet de chantier extérieur. Faire proposition pour le positionnement.	unité	1,00			
<b>4.3.2 Cabinet médical</b>					
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un meuble avec vasque lave-mains y compris robinetterie Eau Chaude/Eau Froide y compris alimentations Eau Chaude/Eau Froide et évacuation largeur 140cm	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un wc hauteur adaptée PMR y compris alimentations et évacuation	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un lave-mains d'angle hauteur adaptée PMR y compris robinetterie Eau Chaude/Eau Froide y compris alimentations Eau Chaude/Eau Froide et évacuation	unité	1,00			
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un ballon ECS instantané pour desservir lave-mains du WC et vasque du bureau médical <i>localisation : en hauteur dans wc PMR</i>	unité	1,00			
<b>4.3.3 Arrière cuisine</b>					
Mise en oeuvre complète de l'évier récupéré (y compris robinetterie) avec ballon ECS récupéré y compris fourniture et mise en oeuvre complète des alimentations Eau Chaude/Eau Froide et évacuation ballon ECS à positionner au dessus de l'évier					
<b>4.3.4 Lavabo WC PMR</b>					
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un robinet avec résistance chauffante (le ballon ECS existant ayant été démonté)	unité	1,00			
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

# LOT 5 ELECTRICITE/VMC

**AVERTISSEMENT** : Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre purement indicatif à l'entrepreneur afin qu'il puisse évaluer la cohérence de son propre métré et chiffrage. L'entrepreneur se doit de réaliser son propre métré lors de la réalisation de son devis. Il se doit d'avertir le maître d'oeuvre en cas d'incohérence relevée. En aucun cas il ne pourrait réclamer de plus-value en cours de chantier concernant un oubli de métré ou de quantité lors de la réalisation de son devis.

## **5.1. Généralités:**

### **5.1.1. Nature des travaux:**

Le présent chapitre donne tous les renseignements sur la nature des travaux à effectuer, leur quantité, leurs dimensions, leur emplacement . Cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans aucune exception ni réserve, tous les ouvrages nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de l'ensemble des ouvrages correspondant à son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou omissions, sur les plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur, étant considéré comme maitre des techniques propres à son corps d'état, devra aviser le maitre d'oeuvre au moment de l'étude estimative et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la construction.

Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer les solutions de remplacement.

### **5.1.2. Références aux textes:**

Les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux prescriptions des règles de l'Art, normes en vigueur au moment de la remise des offres, et des Documents techniques unifiés que l'entrepreneur doit absolument connaître.

## 5.2 PRESCRIPTIONS

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### 5.2.1. Prescriptions propres à ce lot:

#### Etendue des ouvrages.

Travaux de terrassements pour la prise de terre .

Fournitures nécessaires et main d'oeuvre pour les essais .

Les passages et les emplacements à réserver dans la maçonnerie sont à la charge de l'entreprise , à défaut de quoi , les démolitions et réfections qui en résulteraient lui incomberaient .

La fourniture et la pose des fourreaux nécessaires au passage des gaines et tuyauteries sont dues par le titulaire du présent lot .

Les bouchages des trous et raccords sont à la charge du présent lot

L'énumération des matériels et fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux n'est pas limitative.

L'entreprise devra répondre aux besoins exprimés pour assurer un bon fonctionnement des installations, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une omission dans les présents documents

#### Garantie de l'entreprise .

La période de garantie portera sur deux années à compter de la date de réception , conformément à la loi n° 78.12 du 4 Janvier 1978 .

#### Considérations générales:

Le présent cadre bordereau quantitatif est fourni à titre indicatif pour permettre une meilleure comparaison des offres, pour contrôler l'avancement des travaux de l'entreprise et pour l'établissement des situations mensuelles, il ne sera considéré comme contractuel que pour le règlement de travaux en plus ou en moins du forfait de base.

Le bordereau quantitatif est à compléter avec les quantités calculées par l'entreprise.

S'il ne formule aucune observation, il sera considéré, sans aucune forme d'appel, que l'entrepreneur aura jugé la décomposition exacte et suffisante pour l'exécution complète et entière des ouvrages en conformité avec le CCTP, l'ensemble des plans du projet, et que son offre, formalisée par son acte d'engagement, ne pourra être modifiée.

Si l'entrepreneur considère qu'il manque des postes, il devra apporter les corrections qui s'imposent à la fin du présent bordereau après le TOTAL TTC du lot.

Le nouveau TOTAL TTC issu des corrections qu'il aura fait apparaître à la fin du bordereau devra correspondre au montant de son offre formalisée par l'acte d'engagement.

Postérieurement à la remise de l'offre, il ne sera procédé à aucune modification.

Je soussigné :

représentant l'entreprise :

certifie avoir «Lu et approuvé» les prescriptions et généralités ci-contre concernant mon lot

fait à :

le :

Signature :

<b>5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>5.3.1. VMC</b>					
<p><b>Réseau à reconnecter sur la VMC existante.</b>  <b>Vérifier le bon fonctionnement et nettoyer les éléments nécessaires. Changer les éléments nécessaires.</b></p> <p>Fourniture et mise en place de grilles de ventilations y compris gaines pour les locaux suivants :  WC cabinet médical  Arrière cuisine salon de thé  WC PMR (vérifier fonctionnement de celle existante)  Cuisine du salon de thé (vérifier fonctionnement de celle existante)</p>	F	Forfait			
<b>5.3.2. Electricité</b>					
<b>5.3.2.1 - Dépose et conservation des éléments électriques nécessaires</b>					
<p>Dépose des éléments électriques sur l'ensemble du rez-de-rue ne servant plus suivant nouveau plan d'électricité.  Une partie des éléments déposés sera à réutiliser.  NOTE POUR L'ENSEMBLE DU PROJET :  Un certain nombre d'éléments de l'installation électrique est à conserver impérativement en état de marche.  Se reporter au plan d'électricité : voir légende « Installation électrique existante à conserver».  Il appartient à l'entreprise d'intégrer dans son chiffrage la conservation en bon état de marche de ces éléments indiqués.</p>	F	Forfait			
Fourniture et mise en oeuvre d'un coffret de chantier	F	Forfait			
<b>5.3.2.2 - Tableau Général</b>					
<p>Reprise du tableau existant. Celui-ci reste au même endroit et est à retourner pour être côté couloir.  La prestation comprend la mise à jour du tableau suite au nouveau projet avec la suppression des éléments ne servant plus ainsi que la mise aux normes de tous les éléments nécessaires et toutes prestations nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle installation.  A noter que conformément au plan électricité, une partie de l'installation existante est à conserver.</p>	F	Forfait			
<b>5.3.2.3 - Bureau ADMR</b>					
<p>Mise en oeuvre d'une goulotte (récupérée) avec 5 PC 2P+T 16A (prises récupérées) + 1 Prise d'arrivée téléphonique (prise récupérée)  y compris fourniture et mise en oeuvre des alimentations nécessaires</p>	F	Forfait			
<p>Changement des 2 néons existants pour fourniture et mise en oeuvre de 2 luminaires LED (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix).  L'interrupteur et les alimentations sont conservées</p>	F	Forfait			
<i>note : conservation de 2 PC existantes + alimentation du radiateur et du radiateur</i>					
<b>5.3.2.4 - WC PMR</b>					

<b>5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
Déplacement du luminaire au plafond existant afin de le centrer suite à la démolition de la cloison. L'interrupteur existant est à conserver.	F	Forfait			
<b>5.3.2.5 - MSAP libre service</b>					
Mise en oeuvre d'une goulotte (récupérée) avec 4 PC 2P+T 16A (prises récupérées) y compris fourniture et mise en oeuvre des alimentations nécessaires	F	Forfait			
Mise en oeuvre d'une goulotte (récupérée) avec 2 PC 2P+T 16A (prises récupérées) y compris fourniture et mise en oeuvre des alimentations nécessaires	F	Forfait			
Fourniture et mise en oeuvre d'une prise RJ 45 dans goulottes	u	3			
Fourniture et mise en oeuvre de 2 luminaires LED (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix) + interrupteur simple allumage	u	1			
<b>5.3.2.5 - MSAP bureau confidentiel</b>					
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A double	u	2			
Fourniture et mise en oeuvre prise de téléphone pour arrivée téléphonique	u	1			
Fourniture et mise en oeuvre prise RJ45	u	1			
Mise en oeuvre d'une goulotte (récupérée) avec 4 PC 2P+T 16A (prises récupérées) y compris fourniture et mise en oeuvre des alimentations nécessaires	F	Forfait			
Fourniture et mise en oeuvre d'un luminaire LED (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix) + interrupteur va-et-vient	u	1			
<i>note : conservation alimentation du radiateur et du radiateur</i>	u	1			
<b>5.3.2.6 - La Poste</b>					
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A simple	u	1			
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A triple	u	3			
Fourniture et mise en oeuvre de 2 luminaires LED (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix) + interrupteur simple allumage	u	1			
Mise en oeuvre d'une alimentation et pose d'un radiateur récupéré	u	1			
Fourniture et mise en oeuvre prise de téléphone pour arrivée téléphonique	u	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une boucle magnétique NF60118-4 : 2007 (pour accueil malentendants)	u	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une alimentation pour le rideau métallique	u	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une alimentation pour le radiateur électrique. Pose d'un radiateur récupéré	u	1			



<b>5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>5.3.2.7 - Accès réservé au personnel</b>					
Fourniture et mise en oeuvre d'un télérupteur avec 3 interrupteurs à connecter sur le le luminaire existant (faux-plafond démontable). Un interrupteur est déjà en place. Si possible reposer des interrupteur récupéré pour les 2 autres à poser.	F	Forfait			
<i>note : conservation alimentation du radiateur</i>	u	1			
<b>5.3.2.8 - Bureau médical</b>					
Fourniture et mise en oeuvre de 2 luminaires LED (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix) + interrupteur va-et-vient	F	Forfait			
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A triple	u	2			
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A simple	unité	3			
Fourniture et mise en oeuvre prise de téléphone pour arrivée téléphonique	u	1			
<i>note : conservation alimentation du radiateur et du radiateur</i>	u	1			
<b>5.3.2.9 - WC bureau médical</b>					
Fourniture et mise en oeuvre d'un luminaire LED (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix) + interrupteur simple allumage	u	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une alimentation pour le chauffe eau électrique instantané	u	1			
<b>5.3.2.10 -Salle d'attente bureau médical</b>					
Fourniture et mise en oeuvre de 2 interrupteurs va-et-vient	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'un luminaire LED en plafond	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre appliques LED (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix)	unité	4			
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A simple	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une alimentation pour le radiateur électrique. Pose d'un radiateur récupéré	u	1			
<b>5.3.2.11 -Eclairage extérieur</b>					
Fourniture et mise en oeuvre de 2 interrupteurs va-et-vient (dont un appareillage d'interrupteur récupéré)	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'un luminaire LED extérieur (faire proposition de modèle avec bon rapport qualité/prix)	unité	8			

<b>5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>5.3.2.12 -Arrière Cuisine</b>					
Mise en oeuvre PC2P+T 16A simple de récupération	unité	3			
Fourniture et mise en oeuvre d'un interrupteur simple allumage	unité	1			
Mise en oeuvre d'un luminaire récupéré dans le couloir	F	Forfait			
Fourniture et mise en oeuvre d'une DCL	unité	1			
<b>5.3.2.13 - Salon de Thé / Cuisine Familles rurales/Couloir</b>					
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A double	unité	3			
Changement des 4 néons existants pour fourniture et mise en oeuvre de 4 DCL Les interrupteurs et les alimentations sont conservés	F	Forfait			
Fourniture et mise en oeuvre d'un interrupteur simple allumage + 1 DCL en plafond	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'un interrupteur à connecter sur circuit existant d'allumage du couloir + reprise du circuit d'éclairage du couloir selon plan	F	Forfait			
Mise en oeuvre PC2P+T 16A simple de récupération	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une alimentation pour le radiateur électrique. Pose d'un radiateur récupéré	u	3			
note : conservation d'un radiateur existant					
<b>5.3.2.13 - Espace polyvalent</b>					
Fourniture et mise en oeuvre d'un va-et-vient en utilisant un interrupteur existant et un interrupteur de récupération à poser	unité	1			
Changement d'un existant pour fourniture et mise en oeuvre d'une DCL	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une DCL en plafond	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre PC2P+T 16A simple	unité	1			
Fourniture et mise en oeuvre d'une alimentation pour le radiateur électrique. Pose d'un radiateur récupéré	u	2			
note : conservation de 3 PC existantes					
<b>5.3.2.14 - BAES :</b>					
Fourniture et mise en oeuvre des BAES selon plan d'évacuation du dossier PC. Certains des BAES existants pourront être a priori réutilisés.	unité	9			

<b>5.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>5.3.2.15 - OPTION CHAUFFAGE n°01 :</b>					
Fourniture et mise en oeuvre de 3 alimentations complètes pour mise en oeuvre au lot 7 des 3 Systèmes de PAC Air/Air	F	Forfait			
Moins value pour suppression de l'ensemble des radiateurs électriques et alimentations chiffrées précédemment	F	Forfait			
<b>5.3.2.16 - OPTION CHAUFFAGE n°02 :</b>					
Remplacement de l'ensemble des radiateurs électriques à reposer ou à conserver par des radiateurs électriques à inertie . Faire proposition d'un modèle d'un bon rapport qualité / prix	unité	12			
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					
<b>TOTAL HT avec option chauffage n°01</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					
<b>TOTAL HT avec option chauffage n°02</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

# LOT 6 PEINTURE-SOLS SOUPLES-FAIENCE-NETTOYAGE

**AVERTISSEMENT** : Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre purement indicatif à l'entrepreneur afin qu'il puisse évaluer la cohérence de son propre métré et chiffrage. L'entrepreneur se doit de réaliser son propre métré lors de la réalisation de son devis. Il se doit d'avertir le maître d'oeuvre en cas d'incohérence relevée. En aucun cas il ne pourrait réclamer de plus-value en cours de chantier concernant un oubli de métré ou de quantité lors de la réalisation de son devis.

## **6.1. Généralités:**

### **6.1.1. Nature des travaux:**

Le présent chapitre donne tous les renseignements sur la nature des travaux à effectuer, leur quantité, leurs dimensions, leur emplacement . Cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans aucune exception ni réserve, tous les ouvrages nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de l'ensemble des ouvrages correspondant à son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou omissions, sur les plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur, étant considéré comme maitre des techniques propres à son corps d'état, devra aviser le maitre d'oeuvre au moment de l'étude estimative et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la construction.

Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer les solutions de remplacement.

### **6.1.2. Références aux textes:**

Les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux prescriptions des règles de l'Art, normes en vigueur au moment de la remise des offres, et des Documents techniques unifiés que l'entrepreneur doit absolument connaître.

## 6.2 PRESCRIPTIONS

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### 6.2.1. Prescriptions propres à ce lot:

Je soussigné :

#### Etat de finition:

Les travaux préparatoires à exécuter seront ceux nécessaires pour obtenir un état de finition "soigné" en fonction des types de support concernés suivant prescriptions de l'article de désignation.

En règle générale, l'entrepreneur du présent lot devra procéder aux rebouchages de certains points particuliers nécessaires à une finition soignée.

représentant l'entreprise :

#### Echantillons:

A l'origine des travaux, il sera procédé à l'exécution de surfaces de référence pour chaque type de subjectile et de peinture.

#### Coloris:

Les coloris seront déterminés en fonction du choix du maître de l'ouvrage, au plus tard 30 jours avant la date prévue d'application.

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la dépose de la quincaillerie (plaques de portes et portes-fenêtres, puis repose) afin d'appliquer toutes les couches prescrites sous la dite quincaillerie.

certifie avoir «Lu et approuvé» les prescriptions et généralités ci-contre concernant mon lot

#### Réception des supports :

Avant démarrage des travaux, il sera procédé à la réception des supports, toutes les entreprises concernées étant présentes.

Font partie implicite du marché les raccords après pré-réception et après jeux des menuiseries.

fait à :

le :

#### Produits utilisés :

Les références sont prises parmi les produits d'une marque déterminée, les entreprises pourront présenter à l'accord du Maître d'Oeuvre des produits équivalents dans la marque de leur choix.

#### Impression :

Le titulaire du présent lot sera tenu d'appliquer les couches d'impression dans l'atelier de menuiserie avant mise en place des parclose et montage sur les cadres dormants.

Signature :

#### Protection:

L'entrepreneur du présent lot assumera la protection efficace de tous les ouvrages des autres corps d'état afin d'assurer une exécution parfaite, soignée et propre de ses travaux.

#### Considérations générales:

Les prix indiqués par l'entrepreneur devront inclure la préparation de l'ensemble des supports (ponçage etc).

Le présent cadre bordereau quantitatif est fourni à titre indicatif pour permettre une meilleure comparaison des offres, pour contrôler l'avancement des travaux de l'entreprise et pour l'établissement des situations mensuelles, il ne sera considéré comme contractuel que pour le règlement de travaux en plus ou en moins du forfait de base.

Le bordereau quantitatif est à compléter avec les quantités calculées par l'entreprise.

S'il ne formule aucune observation, il sera considéré, sans aucune forme d'appel, que l'entrepreneur aura jugé la décomposition exacte et suffisante pour l'exécution complète et entière des ouvrages en conformité avec le CCTP, l'ensemble des plans du projet, et que son offre, formalisée par son acte d'engagement, ne pourra être modifiée.

Si l'entrepreneur considère qu'il manque des postes, il devra apporter les corrections qui s'imposent à la fin du présent bordereau après le TOTAL TTC du lot.

Le nouveau TOTAL TTC issu des corrections qu'il aura fait apparaître à la fin du bordereau devra correspondre au montant de son offre formalisée par l'acte d'engagement.

Postérieurement à la remise de l'offre, il ne sera procédé à aucune modification.

<b>6.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>6.3.1 Peinture intérieure</b>					
Mise en oeuvre comprenant: - rebouchage, ratissage, masticage, ponçage, révision des joints sur cloison, doublages et plafonds en plaques de plâtre - couche d'impression, ponçage, - application de la gouttelette en base acrylique - rechampissages, échafaudages, protection des ouvrages non peints, nettoyage après coup et toutes sujétions.					
<u>Parois verticales de l'ensemble du Rez-de rue</u>					
Préparation du support + fourniture et mise en oeuvre complète d'une peinture blanche gouttelette finition écrasée	m2	459,00			
<u>Plafonds de l'ensemble du Rez-de rue (hors plafonds démontables du couloir)</u>					
Préparation du support + fourniture et mise en oeuvre complète d'une peinture blanche gouttelette finition écrasée	m2	147,00			
<u>Portes de distribution et de placards (y compris cadres) de l'ensemble du Rez-de rue:</u>					
Sur les 2 faces + cadres : préparation du support + fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'impression + 2 couches de peintures	unité	12			
<u>Porte 4 vantaux de séparation entre salle polyvalente et salon de thé</u> Sur les 2 faces + cadres : préparation du support + fourniture et mise en oeuvre d'une couche d'impression + 2 couches de peintures largeur 292cm / hauteur 282cm	unité	1			
Mise en peinture 3 couches des plinthes posées par le menuisier  <i>localisation : bureau médical, wc,salle d'attente + reprises partielles par endroits : voir plan des nouvelles cloisons</i>	ml	47 prévision			
<b>6.3.2 Faïences</b>					
Fourniture de carrelage mural à choisir par le maitre d'ouvrage Prévision	m2	12,00		25,00	
Traitement du raccord faïence avec une bande de faïence dans WC PMR suite à démolition de la cloison	m2	1,00			
Pose de carrelage mural collé y compris joints selon calepinage souhaité  <i>localisation :</i> WC cabinet médical sur les 4 murs jusqu'à hauteur d'1m20 plan vasque cabinet médical : hauteur 60cm sur 2 mètres linéaires évier arrière cuisine : hauteur 60cm sur 2 mètres linéaires	m2	10,00			

<b>6.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>6.3.3 Sols souples</b>					
Fourniture et mise en oeuvre complète d'un sol souple acoustique type U4P3 (réagrèage réalisé par le lot GO). Sol souple pose en laies Motifs et coloris au choix du maitre d'ouvrage	m2	111,00			
<b>6.3.4 Nettoyage de fin de chantier</b>					
Mise en oeuvre d'un nettoyage complet du chantier sur l'ensemble du rez-de-rue du bâtiment Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes : - revêtements de sols - revêtements muraux en faïences - quincailleries, - appareils sanitaires et robinetteries, - radiateurs, - appareils électriques, - glaces et vitres.	f	Forfait			
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA 20 %</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

# LOT 7 CHAUFFAGE POMPE A CHALEUR AIR/AIR

**AVERTISSEMENT** : Les quantités indiquées dans le présent document sont données à titre purement indicatif à l'entrepreneur afin qu'il puisse évaluer la cohérence de son propre métré et chiffrage. L'entrepreneur se doit de réaliser son propre métré lors de la réalisation de son devis. Il se doit d'avertir le maître d'oeuvre en cas d'incohérence relevée. En aucun cas il ne pourrait réclamer de plus-value en cours de chantier concernant un oubli de métré ou de quantité lors de la réalisation de son devis.

## **7.1. Généralités:**

### **7.1.1. Nature des travaux:**

Le présent chapitre donne tous les renseignements sur la nature des travaux à effectuer, leur quantité, leurs dimensions, leur emplacement . Cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans aucune exception ni réserve, tous les ouvrages nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de l'ensemble des ouvrages correspondant à son lot.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra arguer que des erreurs ou omissions, sur les plans et devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'entrepreneur, étant considéré comme maître des techniques propres à son corps d'état, devra aviser le maître d'oeuvre au moment de l'étude estimative et au plus tard avant la signature de son marché, de toutes les réserves et remarques de sa part quant aux prescriptions contenues dans le présent devis et qui lui semblent incompatibles avec l'art de la construction.

Il devra motiver les raisons de ses réserves et proposer les solutions de remplacement.

### **7.1.2. Références aux textes:**

Les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux prescriptions des règles de l'Art, normes en vigueur au moment de la remise des offres, et des Documents techniques unifiés que l'entrepreneur doit absolument connaître.



## 7.2 PRESCRIPTIONS

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

### 7.2.1. Prescriptions propres à ce lot:

L'entrepreneur devra veiller à ce que :

- Toutes les traversées de cloisons, murs, planchers, etc ... quelle que soit l'épaisseur de la paroi, soient exécutées sous fourreaux ou dépasseront le sol approprié, en plastique rigide. Ces fourreaux devront être parfaitement cintrés et devront dépasser des faces des parois de 1 cm maximum, sauf dans les locaux carrelés ou ils dépasseront le sol fini de 3 cm.
- L'entrepreneur veillera à ce que les fourreaux ne soient pas obstrués par du plâtre ou du ciment et soigneusement obturés à l'élastomère
- Toutes les trémies de passage de canalisations soient calfeutrées par ses soins y compris enduit de finition dans les cloisons et murs. En ce qui concerne les planchers, la prestation est due par le lot Maçonnerie.
- Rebouchage au béton sur toute l'épaisseur du plancher et matériaux résiliant autour des canalisations.

### Essais :

Il est précisé que les frais de toute nature nécessités par les essais sont à la charge de l'entrepreneur et notamment les honoraires dus aux techniciens qui seront chargés par le Maître d'Ouvrage desdits contrôles, étalonnage et réception ( ceci en cas de contestation ).

Toute souillure accidentelle des enduits ou revêtements, du fait de fuites éventuelles ou autre, relevant de son action, sera réparée à ses frais.

Pendant et à la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra laisser les lieux propres, veiller à l'enlèvement de tous ses gravats y compris l'évacuation à la décharge publique.

### Considérations générales:

Le présent cadre bordereau quantitatif est fourni à titre indicatif pour permettre une meilleure comparaison des offres, pour contrôler l'avancement des travaux de l'entreprise et pour l'établissement des situations mensuelles, il ne sera considéré comme contractuel que pour le règlement de travaux en plus ou en moins du forfait de base.

Le bordereau quantitatif est à compléter avec les quantités calculées par l'entreprise.

S'il ne formule aucune observation, il sera considéré, sans aucune forme d'appel, que l'entrepreneur aura jugé la décomposition exacte et suffisante pour l'exécution complète et entière des ouvrages en conformité avec le CCTP, l'ensemble des plans du projet, et que son offre, formalisée par son acte d'engagement, ne pourra être modifiée.

Si l'entrepreneur considère qu'il manque des postes, il devra apporter les corrections qui s'imposent à la fin du présent bordereau après le TOTAL TTC du lot.

Le nouveau TOTAL TTC issu des corrections qu'il aura fait apparaître à la fin du bordereau devra correspondre au montant de son offre formalisée par l'acte d'engagement.

Postérieurement à la remise de l'offre, il ne sera procédé à aucune modification.

Je soussigné :

représentant l'entreprise :

certifie avoir «Lu et approuvé» les prescriptions et généralités ci-contre concernant mon lot

fait à :

le :

Signature :

<b>7.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	unité	Quantité donnée à titre indicatif par l'architecte	Quantité vérifiée et certifiée par l'entreprise	Coûts unitaires	Totaux
<b>7.3.1 Cabinet médical</b>					
<p>Fourniture et mise en oeuvre complète d'un système de Pompe à Chaleur Air/Air réversible pour le cabinet médical et la salle d'attente.            Système gainable intégré : possibilité de le loger dans le faux-plafond démontable de l'arrière cuisine (voir plan «Plan de principe d'implantation des PAC Air/Air») avec une 2 grilles soufflantes : bureau médical et salle d'attente.</p> <p>Le système de chauffage sera complètement indépendant de celui dédié au reste du rez-de rue.</p> <p>La PAC sera à loger sur la façade Ouest au niveau du parking au niveau en-dessous du rez-de-rue</p>	F	Forfait			
<b>7.3.2 ADMR, MSAP, La Poste, Familles Rurales</b>					
<p>Fourniture et mise en oeuvre complète d'un système de Pompe à Chaleur Air/Air réversible pour l'ADMR, la MSAP, la Poste, le salon de thé familles rurales et la salle polyvalente</p> <p>- système gainable avec 2 modules (voir plan «Plan de principe d'implantation des PAC Air/Air») intégré dans le faux plafond démontable du couloir            8 grilles soufflantes : ADMR, MSAP (x2), La Poste, Couloir, Salle polyvalente, secteur entrée/salon de thé, secteur cuisine</p> <p>Le système de chauffage sera complètement indépendant de celui dédié au cabinet médical.</p> <p>La PAC sera à loger sur la façade Ouest au niveau du parking au niveau en-dessous du rez-de-rue</p>	F	Forfait			